

D.2016.10.19.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2016

7 - GESTION DU PATRIMOINE

7.2 - EXTENSION DES ATELIERS DU METRO - Phase 3 - Lot N°8 - Courants forts, courants faibles- Avenant n° 1 au marché n° W 2015 12322 M conclu avec l'entreprise COFELY INEO : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	X (M.Briand à partir de 13h35)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. Lattes à partir de 12h07)	
KELLER Bernard		X (M. Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X	X (M. Bacou à partir de 13h42)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.10 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise COFELY INEO, le marché n° W 2015 12322 M, pour un montant de 798 176,87 € HT, pour les travaux du Lot N°8 : Courants forts, courants faibles dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de commander les prestations complémentaires suivantes :

- Réalimentation des candélabres du parking personnel,
- Réalimentation et dévoiement du câble d'alimentation d'un radar infrarouge,
- Fourniture et pose de 8 prises RJ45,
- Fourniture et pose de câble coaxial et alimentation des caméras du local PMAT,
- Modification des liaisons d'alimentation électrique des colonnes de levages,
- Alimentation des rideaux métalliques,
- Modifications des éléments terminaux demandées par l'exploitant,
- Modification des armoires de protection Eclairage et Prises de Courant.

Réalimentation des candélabres du parking personnel

Il a été découvert que l'alimentation des candélabres du parking personnel ne correspondait pas au plan de recollement et était incompatible avec les travaux à réaliser.

Il a été nécessaire de réalimenter les candélabres depuis l'armoire existante située au PCC.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 5 035,84 € HT.

Réalimentation et dévoiement du câble d'alimentation d'un radar infrarouge

Il a été découvert que l'emplacement d'une alimentation d'un radar infrarouge de la sécurisation du site était incompatible avec les travaux à réaliser.

Il a été nécessaire de dévoyer ce câble.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 1 463,46 € HT.

Fourniture et pose de 8 prises RJ45

Le phasage initial du projet a dû être modifié car des incompatibilités sont apparues lors des études d'exécution.

Ces modifications ont induit des besoins en installations provisoires complémentaires pour loger du personnel TISSEO ; il a été retenu d'aménager des bungalows déjà présents sur place pour optimiser les frais. D'un point de vue câblage, un bungalow a été équipé en prises RJ45.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 558,32 € HT.

Fourniture et pose de câble coaxial et alimentation des caméras du local PMAT

Le projet initial prévoyait la mise en place de caméras sur IP auto alimentées.

Afin d'optimiser les coûts d'exploitation de ces caméras, il a été retenu de mettre en place des caméras analogiques et donc rendu nécessaire la mise en place de câbles d'alimentation et coaxial.

Le détail des plus et moins-value par rapport au marché initial est le suivant :

- Fourniture et pose de caméras analogiques, y compris alimentation et mur d'image du PMAT : +8 701,35€ HT
- Moins-value sur câblage IP prévu dans le marché initial : -1 285,68€ HT
- Moins-value sur mur d'image prévu dans le marché initial : - 1050,48€ HT

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 6 265,19 € HT.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161026-20161019-7-2D-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

Modification des liaisons d'alimentation électrique des colonnes de levage

Le projet initial prévoyait l'équipement à 26m des lignes de vérins n° 7 et 8.

Le lancement du projet Doublement de la Capacité Ligne A a rendu nécessaire de prévoir dès maintenant la mise en place d'alimentations compatibles avec le levage de rames à 52 m, ce qui a nécessité une reprise du dimensionnement des liaisons électriques.

Cette modification fait l'objet d'une plus-value de 10 352,44 € HT.

Alimentation des rideaux métalliques

Les alimentations des rideaux métalliques des voies ainsi que pour des portes souples n'ont pas été prévues au marché et sont nécessaires pour le fonctionnement de ces équipements.

Il a donc été retenu de les réaliser.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 1 735,13 € HT.

Modifications des éléments terminaux demandées par l'exploitant

Le projet initial prévoyait des positionnements d'équipements terminaux (prise de courants, luminaires, alimentations, interrupteurs,...)

L'exploitant a souhaité apporter de modifications du fait de l'évolution du besoin depuis la conception.

Ainsi il a été apporté des simplifications sur les luminaires des bureaux méthodes et des circulations apportant une moins-value de 7 877,77€ HT qui se détaille ainsi :

- Suppression éclairage prévu pour bureaux méthodes : - 4 194,28€ HT
- Fourniture et pose de nouveaux éclairages pour bureaux méthodes : 2 991,36€ HT
- Suppression éclairage type 12 dans circulation 114 et 108 : - 8 141,40€ HT
- Fourniture et pose de nouveaux éclairages type 2 dans circulation 114 et 108 : 1 466,55€ HT

Par ailleurs, des compléments d'équipements terminaux ont été demandés pour le reste du site amenant à une plus-value de 12 861,95€ HT.

Au bilan, ces modifications font l'objet d'une plus-value résiduelle de 4 984,18 € HT.

Modification des armoires de protection Eclairage et PC

Des armoires de protection pour les éclairages et prises de courant ont été positionnées en pied de passerelle.

Afin de faciliter la maintenance des roues de guidage des rames, il a été nécessaire de changer ces armoires pour venir les nicher contre les colonnes de levage.

Cette modification fait l'objet d'une plus-value de 5 488,22 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	798 176,87 € HT
2) Montant du présent avenant n°1	35 982,78 € HT
Montant total du marché (initial + avenant)	834 159,65 € HT

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 35 982,78 € HT. Le montant du marché est porté de 798 176,87 € HT à 834 159,65 € HT soit une augmentation de 4,51 %.

Acte de réception en préfecture
031-253100986-20161026-20161019-7-2D-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12322 M conclu avec l'entreprise COFELY INEO.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

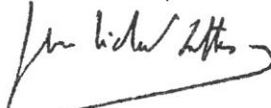
ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2015 12322 M conclu avec l'entreprise COFELY INEO pour un montant de 35 982,78 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro Basso Cambo

AVENANT N° 1 au LOT 8 - COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES

JUILLET 2016

N° MARCHE N° W 2015 12322 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
		N.MOREIRA		
		APPROUVE PAR	DATE	
		C.BADETS	26/07/2016	
			FORMAT	PHASE
				DET
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				A

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161026-20161019-7-2D-DE
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	26/07/2016	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	N. MOREIRA	Responsable Travaux		26/07/2016
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		26/07/2016

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161026-20161019-7-2D-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de commander des prestations complémentaires et de supprimer des prestations prévues au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Les prestations suivantes sont supprimées :

- **Moins-value pour la suppression des éclairages de type 1 et 7 du bureau des méthodes.**

Montant : - 4 194.28 €HT

- **Moins-value pour la suppression de l'éclairage de type 12 dans les circulations 114 et 108**

Montant : - 8 141.40 €HT

- **Moins-value pour la suppression du câblage des caméras en IP (remplacer par des caméras type Coaxial)**

Montant : - 1 285.68 €HT

- **Moins-value pour la suppression d'un mur image composés d'un écran 35'' » et d'une potence situé dans le local PMAT**

Montant : - 1 050.48 €HT

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 08 est complété par les éléments suivants :

- **Réalimentation des candélabres du parking personnel depuis l'armoire électrique situé dans le PCC.**

Montant : 5 035.84 €HT

- **Réalimentation et dévoiement du câble d'alimentation d'un radar infrarouge (au niveau du portail d'accès à la voie d'essai)**

Montant : 1 463.46 €HT

- **Fourniture et pose de 8 prises RJ 45 y compris câblage dans l'ancien bungalow SIEMENS**

Montant : 558.32 €HT

- **Fourniture et pose d'éclairage de type 5 dans le bureau méthodes**

Montant : 2 991.36 €HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161026-20161019-7-2D-
DE
Date de télétransmission : 26/10/2016
Date de réception préfecture : 26/10/2016

- **Fourniture et pose d'éclairage de type 2 dans les circulations 114 et 108**

Montant : 1 466.55 €HT

- **Fourniture et pose de câbles coaxial et 3G2.5mm² pour alimentation des caméras, fourniture et pose de 2 écrans 15 pouces LCD et 1 écran 22 pouces LCD dans le local PMAT, un multiplexeur vidéo 16 voies, compris éléments de supportage, pupitre et raccordements.**

Montant : 8 701.35 €HT

- **Modification des sections de câbles d'alimentation des lignes de vérins sur VA7 et VA8 afin d'assurer la puissance admissible pour le levage des rames en versions 26m, 2x26 m et 52m.**

Montant : 10 352.44 €HT

- **Fourniture et pose de câble d'alimentation de 6 rideaux métalliques y compris raccordements et disjoncteurs.**

Montant : 1 735.13 €HT

- **Divers travaux complémentaires liées à la demandes de l'exploitant sur les terminaux électriques**

Montant : 12 861.95 €HT

- **Modification des armoires de protection Eclairage et PC des lignes de vérins LV7 et LV8 (OS N°11)**

Montant : 5 488,22 €HT

Le montant total de l'avenant N°1 au marché est fixé à 35 982,78 €HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 834 159,65 € HT.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Philippe BUCHBERGER
Directeur